



Annulation vente immobilière

Par **Lelene**, le **05/06/2012** à **12:19**

Bonjour,

Y a t'il une possibilité (sans indemniser l'agence immobilière) de refuser la vente d'un studio en residence secondaire alors que l'agence qui bénéficie d'un mandat d'exclusivité a trouvé un acquéreur au prix du mandat?

Nous ne voulons plus vendre en raison d'un possible changement de loi!

Par **Michel**, le **05/06/2012** à **23:28**

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas annuler la vente, sauf à dédommager l'agence immobilière.

Michel

<http://legalacte.fr/> - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **beberenice**, le **07/06/2012** à **12:44**

Voire un dédommagement à celui qui avait fait un [investissement immobilier](#) sur votre maison qui je pense peut être en mesure de réclamer des dommages et intérêts